

EDUCATION ET PRATIQUES ARTISTIQUES ET CULTURELLES

Participation de tous à la vie culturelle

CONTEXTE

En application de la Déclaration de Fribourg sur les Droits culturels, l'iddac contribuera, au côté du Département, à encourager la participation des habitants et des acteurs à la vie culturelle locale et départementale, que ce soit au niveau de l'accès aux activités ou d'une implication plus active dans les décisions relatives à la vie culturelle ou à sa mise en œuvre, en particulier dans les territoires prioritaires du point de vue de la cohésion sociale et territoriale, et en corrélation étroite avec les politiques publiques concernées. Dans ce cadre, il appartiendra à l'iddac de renforcer l'articulation entre les différents dispositifs d'éducation, d'apprentissage et de pratiques artistiques et culturelles portées, d'une part, par l'iddac, d'autre part, par le Département au travers de sa politique en faveur de la jeunesse, et ce en partenariat étroit avec les services de l'Etat et avec les territoires dans le cadre des Projets Educatifs de Territoire (PEDT).

ENJEUX DEPARTEMENTAUX

- Etablissements du secondaire (Collèges) ;
- Accompagnement et mise en œuvre de CLEA intégrés aux Projets Educatifs Territoriaux ;
- Coopération publique avec EPCI, Etat et Région.

CADRE DEPARTEMENTAL

- Convention triennale EAC et Plan départemental EAC
- Grand Plan pour l'EAC – DRAC Aquitaine
- Contrats Locaux d'Education Artistique et Culturelle
- Refondation de l'école et Aménagements des rythmes scolaires).



PUBLICS ET BENEFICIAIRES

- Jeunes de 3 à 18 ans : Jumelages Primaires, Collégiens (6ème-3ème) et Lycéens (2nde, Terminale).
- Centres de loisirs, associations jeunesse

OBJECTIFS

- Généraliser l'accompagnement aux arts, aux cultures et aux patrimoines en temps scolaire. L'action nécessite une collaboration entre établissements scolaires, services culturels et jeunesse et pôles jeunesse territoriaux. Cette généralisation doit permettre aux jeunes de se familiariser avec les équipements culturels de proximité et découvrir des propositions artistiques et des lieux patrimoniaux diversifiés permettant l'élargissement du champ de connaissance des jeunes à l'art et aux métiers ainsi que leur capacité à construire leur propre autonomie. Cette formation du regard doit être accompagnée d'ateliers de pratique avec les artistes.
- Mettre en œuvre des Contrats Locaux d'Education Artistique et Culturelle avec les territoires. Ces contrats font l'objet d'une coopération avec la DRAC Aquitaine et la DSDEN et à terme doivent permettre d'inclure la Région afin que des parcours de vie puissent voir le jour de la maternelle au lycée. Cette procédure contractuelle demande de fédérer les établissements scolaires, jeunesse et culturels en lien avec les Pôles Jeunesse Territoriaux et de s'intégrer dans les Projets Educatifs Territoriaux.
- Accompagner la mise en œuvre de l'aménagement des rythmes scolaires.

OBJECTIFS SPECIFIQUES ET ACTIONS

- Programmes Départementaux "A la découverte des Arts de la Scène, arts de la piste, des musiques actuelles, environnement et paysage...".
- Préfiguration et accompagnement de Contrats Locaux d'Éducation Artistique (CALI, Réolais-Artolie).
- Journées de rentrées, sessions de formations et conception de « boîtes à outils » en collaboration avec le CDDP.
- Ingénierie territoriale pour la mise en œuvre d'actions culturelles et artistiques dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires des projets participatifs innovants dans le domaine artistique et culturel et création in situ.

PARTENAIRES

- DRAC Aquitaine
- DSDEN de la Gironde – Rectorat de Bordeaux
- Région
- EPCI et syndicats mixtes